



Comité syndical du Jeudi 18 décembre 2025
CONNERRE

L'An Deux Mil Vingt cinq Le dix-huit décembre à Neuf heures trente

Nombre de membres
en exercice (titulaires) : 21

et 10 suppléants

Présents : 12

Pouvoirs : 1

Votes : 13

LE SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE L'HUISNE SARTHE, légalement convoqué le 10 décembre, s'est assemblé à la salle du conseil municipal de la Mairie de Connerré.

Présents formant la majorité des membres en exercice :

Membres titulaires de la Communauté de Communes du Gesnois Bilurien :

M. André FROGER, M. Jean-Yves LAUDE, M. Jean-Claude LECOMTE, M. Alain COURTABESSIS, M. Anthony TRIFAUT

Membres titulaires de la Communauté de Communes Perche Emeraude

M. Michel ODEAU, M. Jean-Pierre CIRON, M. Eric PAPILLON, M. Régis BOURNEUF

Membres titulaires de la Communauté urbaine Le Mans Métropole

M. Marcel MORTREAU, M. Thierry TOUCHE

Membres titulaires de la Communauté de communes du Sud Est Manceau

M. Guy FOURMY, M. Pascal CHAUVEAU

Membres titulaires de la Communauté de communes des Vallées de la Bray et de l'Anille

M. Philippe LEBERT

Membres titulaires de la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe :

M. Alain BESNIER

Membre suppléant présent ayant une voix délibérative :

-

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

M. Christian POIRIER pouvoir donné le 12/12/2025 à M. André FROGER

Mme Cécile KNITTEL pouvoir donné le 16/12/2025 à M. Eric PAPILLON

Absents excusés :

Mme Damienne FLEURY, Communauté Urbaine Le Mans Métropole

Invités :

M. Jérôme BRANDELY, chargé de mission GEMA, Responsable du Syndicat

Mme Angéline BRICOU-CARTEREAU, chargée de mission GEMA

Mme Romane PAU, chargée de mission GEMA

Mme Carole LE BRETON, secrétaire administrative et comptable du Syndicat

Les délégués présents ont élargé la feuille de présence

- *Approbation du procès-verbal du comité syndical du 30 septembre 2025*
- *Monsieur Eric PAPILLON est désigné secrétaire de séance*

I. Ressources humaines

Délibération N°2025-12-18-IIa

a. Délibération donnant mandat au centre de gestion de la Sarthe pour la protection sociale complémentaire et les conventions de participation pour la couverture du risque santé des agents

Afin de répondre à l'ensemble de ces enjeux, les centres de gestion des Pays de la Loire ont décidé de construire ensemble un cadre de mise en œuvre collectif et sécurisé en matière de frais de santé également.

Au regard de ce contexte juridique et technique, compte tenu de la complexité et l'expertise imposées par ce type de dossier, le Centre de gestion de la Sarthe a décidé, avec les autres centres de gestion de la région des Pays de la Loire, d'engager un marché afin d'être en mesure de proposer à l'ensemble des employeurs publics de leur ressort géographique une offre pointue et adaptée aux différentes problématiques rencontrées en matière de frais de santé à compter du 1^{er} juillet 2027.

Dans cette perspective, le Centre de gestion de la Sarthe et les autres centres de gestion de la région des Pays de la Loire se sont engagés dans une démarche experte et globale, qui offre aux collectivités territoriales et aux établissements publics de leur ressort un accompagnement de haut niveau sur tous les aspects juridiques, fiscaux, sociaux et financiers inhérents à la protection sociale complémentaire.

Ainsi, le Centre de gestion de la Sarthe et les autres centres de gestion de la région des Pays de la Loire piloteront l'ensemble du processus au bénéfice des employeurs territoriaux d'une part, des agents assurés d'autre part. Ce pilotage couvrira la définition des régimes de garanties, la rédaction du cahier des charges, la conduite des négociations avec les assureurs, l'analyse des offres, le suivi et le pilotage des contrats collectifs dans le temps.

La mutualisation des risques sur un large périmètre permettra de renforcer l'attractivité auprès des organismes d'assurances, d'optimiser la tarification des risques, de piloter au mieux les risques et les données de consommation médicale.

Forts du vif succès rencontré sur la démarche collective de prévoyance ayant permis de couvrir 66 400 agents territoriaux dans 1 542 collectivités et établissements publics régionaux, le Centre de gestion de la Sarthe et les autres centres de gestion de la région des Pays de la Loire ont décidé d'initier une démarche similaire de mutualisation à grande échelle, ce qui constitue un gage de compétitivité pour les employeurs territoriaux et les agents qui adhéreront à la consultation.

Afin d'assurer une couverture complémentaire de frais de santé de qualité aux agents à effet du 1^{er} juillet 2027, le comité syndical souhaite délibérer pour donner mandat au Centre de gestion de la Sarthe, membre du groupement de commandes constitué avec les autres centres de gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation et la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance ainsi que la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque santé des agents à effet du 1^{er} juillet 2027.

Le Président informe les membres du comité syndical que le Centre de gestion de la Sarthe et les autres centres de gestion de la région des Pays de la Loire vont lancer pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics leur ayant donné mandat, une

procédure de mise en concurrence en conformité avec le code de la commande publique pour conclure des conventions de participation pour la couverture du risque santé.

Cette procédure permettra à tout agent d'un employeur public territorial ayant adhéré aux conventions de participation d'accéder à une offre frais de santé mutualisée, attractive et éligible à la participation financière de son employeur à compter du 1^{er} juillet 2027.

Le Président précise qu'afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif, il convient de donner mandat préalable au Centre de gestion de la Sarthe afin de réaliser une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance en vue de conclure des conventions de participation pour la couverture du risque santé des agents à effet du 1^{er} juillet 2027.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de donner mandat au Centre de gestion de la Sarthe pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque santé des agents à effet du 1^{er} juillet 2027.

Délibération N°2025-12-18-IIb

b. Adhésion à Santé au Travail 72

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L. 136-1 et L.812-3 à L.812-5,

Vu le code du travail,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du Comité social départemental du 27 novembre 2025.

Chaque employeur public territorial est tenu de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents, et doit disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive. Dans ce cadre, il peut conclure une convention avec un Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI).

Santé au travail 72 est un SPSTI et dispose de l'agrément nécessaire pour permettre aux médecins du travail d'exercer régulièrement.

Il est proposé de confier à Santé au Travail 72, pour les agents de la collectivité, les missions de service de médecine professionnelle et préventive dans le cadre de la convention annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- **d'adhérer à Santé au travail 72 afin qu'il exerce, pour les agents de la collectivité, les missions de service de médecine professionnelle et préventive,**
- **D'approuver la convention d'adhésion annexée à la présente délibération,**
- **D'autoriser Le Président à signer cette convention,**
- **Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.**

II. Note explicative des thématiques de lutte contre les ruissellements, l'érosion des terres arables et les inondations dans le cadre du projet Climaveg 2 présenté par la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire

La Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire porte le projet **Climaveg2**, dont l'objectif est d'accompagner l'adaptation des territoires agricoles au changement climatique. Le bassin versant de l'Huisne, et plus particulièrement la masse d'eau du Montreteau, a été retenue comme secteur prioritaire.

En effet, ce territoire a déjà bénéficié d'une **étude érosion/ruissellement portée par le SBVHS en 2022**, puis d'un **complément d'analyse réalisé par le Conseil départemental 72** qui a permis d'identifier les secteurs vulnérables, de modéliser les chemins d'eau et les transferts de terres à partir du logiciel WaterSed, développé par le BRGM.

Le projet Climaveg2 s'inscrit dans la continuité de ces travaux. Il vise à développer un **outil de diagnostic et de préconisations d'aménagement** à l'échelle des parcelles agricoles, permettant de mesurer les gains attendus en matière d'amélioration de l'infiltration, de réduction des pertes de sol et de limitation du ruissellement, par notamment la mise en œuvre d'infrastructures agro écologiques ou d'adaptation des pratiques.

L'implication politique et technique des structures partenaires (EPTB Sarthe et SBVHS) est un levier essentiel pour atteindre les objectifs du projet. Cette démarche collective d'amélioration de la connaissance sur l'érosion dans la partie sarthoise du BV de l'Huisne permettra de proposer des solutions adaptées au sous-bassin du Montreteau. Elle répond également au besoin d'**animation agricole identifié sur ce bassin**.

La Chambre d'Agriculture sollicite le positionnement du syndicat sur sa participation au projet, le partage des données existantes et l'intégration aux groupes de travail partenariaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **DONNE un avis favorable à la note présentée en comité syndical**
- **APPROUVE la participation du Syndicat à ce projet**

III. Affaires financières

Délibération N°2025-12-18-la

a. Débat d'orientation budgétaire 2026

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire pour les communes de plus de 3.500 habitants et leurs groupements (articles 11 et 12 de la loi du 6 février 1992), et doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

L'article 107 de la loi nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, et L 5211-36 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Le contenu du rapport comprend les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, la présentation des engagements pluriannuels, des informations sur la structure et la gestion de la dette ainsi que l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Considérant les éléments de présentation des orientations budgétaires du Syndicat pour l'exercice 2026 contenus dans le rapport et transmis en amont de la réunion à l'ensemble des élus du Syndicat,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **DECIDE de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires du syndicat pour l'exercice 2026 sur la base du rapport des orientations budgétaires annexé à la présente délibération**

III. Informations diverses

❖ Points sur les travaux exécutés en 2025 : 4 010 ml de cours d'eau restaurés

Secteur	Cours d'eau	Masse d'eau	Linéaire	Commune(s)	Typologie d'actions	Observations
1	La Hune	NARAIS	100 m	Volnay	TRHM*	Continuité des travaux 2022 (Bourg de Volnay)
2	Les Loges	DUE	230 m	St Michel de Chavaignes & Bouloire	TRHM*	Poursuite des travaux 2024 - remise en fond de vallée
			250 m		TRHM*	Reprofilage du lit - restauration du matelas alluvial - radiers Secteur amont des travaux 2024
			380 m		TRHM*	Reprofilage du lit - radiers- restauration de la continuité Secteur aval des travaux 2024
3	Le Gué aux ânes	DUE	2 450 m	Connerré & Thorigné	TRHM*	Secteur amont des travaux 2023 Reprofilage du lit - restauration du matelas alluvial - radiers- continuité écologique, remise en fond de vallée
4	L'Ortier	MERDEREAU	600 m	Lombron	TRHM*	Reprofilage du lit - restauration du matelas alluvial - radiers
			4 010 m	* TRHM : Travaux de Restauration HydroMorphologique		

❖ Actions menées en interne sur l'année 2025 :

- ✓ Etude diagnostic à l'échelle de la masse d'eau du Valmer et de ses affluents
Restitution du diagnostic 2026
- ✓ Etude diagnostic à l'échelle de la masse d'eau du Grigné et de ses affluents
- ✓ Suivi des écoulements des cours de têtes de bassins versants en période d'étiage

❖ Indicateurs de suivi en 2025 :

- ✓ Suivi frayères à truites sur les secteurs de cours d'eau restaurés
- ✓ Suivi piézométriques sur le Gué aux Anes

• **IPR / IAT / I2M2 : 19 100 € TTC**

Prestations confiées à des prestataires externes *Fish pass* et *Biometra*



Cours d'eau	Masse d'eau	Commune(s)	Indicateur piscicole	Indicateurs invertébrés
Gué aux Anes	DUE	Thorigné sur Dué / Connerré	IPR	I2M2
Gué aux Anes	DUE	Thorigné sur Dué / Connerré	IPR	I2M2
Coubrier	DUE	Thorigné sur Dué	IPR	
Merize	NARAIS	Ardenay sur Merize	IPR	I2M2
Ortier	MERDEREAU	Lombron	IPR	I2M2
Ortier	MERDEREAU	Lombron	IPR	I2M2
Rozay-Est	MONTRÉTEAU	St Aubin des Coudrais	IPR	I2M2




❖ Actions programmées en 2026 :

- ✓ Dans le cadre du CT Eau Huisne aval 2020-2022, restauration des cours d'eau de têtes de bassin, ruisseau du Coubrier sur 0.6 kms
- ✓ Dans le cadre du CT Eau Huisne Aval 2024-2026, restauration des cours d'eau de têtes de bassin, sur l'Ortier, prévision de 4 kms
- ✓ Consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre de la remise en fond de vallée du Rosay-Est – secteur aval pour :
 - La restauration de la continuité écologique
 - La suppression des endiguements d'un ancien étang
 - La restauration d'une prairie humide et d'une zone d'expansion de crues
 - Les mesures d'accompagnement
- ✓ Indicateurs de suivi
- ✓ Poursuite des études diagnostics du Valmer et du Grigné
- ✓ Poursuite du travail d'élaboration du guide riverains et de la remise à jour du site Internet
- ✓ Réflexion à engager sur le prochain programme d'actions
- ✓ Réflexion à mener sur le transfert de la compétence PI

❖ Prochain comité syndical : mardi 3 février 2026 à 10h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h10

**Le Président,
André FROGER**



**Le Secrétaire de séance
Eric PAPILLON**



RAPPORT

D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	3
1. EXECUTION DE L'EXERCICE 2025	4
1.1 TAUX DE REALISATION PREVISIONNEL DU BUDGET GENERAL.....	4
1.1.1 Section de fonctionnement.....	4
1.1.2 Section d'investissement	10
1.2 RESULTAT DE L'EXERCICE 2025 (provisoire).....	13
2. ORIENTATION BUDGETAIRE 2026	14
2.1 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	14
2.1.1 Charges à caractère général - « Chapitre 011 ».....	14
2.1.2 Charges de personnel et frais assimilés « Chapitre 012 »	17
2.1.3 Autres charges de gestion courante « Chapitre 65 ».....	17
2.1.4 Charges spécifiques « Chapitre 67 ».....	17
2.1.5 Opération d'ordre de transfert entre sections « Chapitre 42 »	17
2.1.6 Dotations aux amortissement et provisions « Chapitre 68 ».....	17
2.2 RECETTES DE FONCTIONNEMENT	18
2.2.1 Remboursement sur autres charges sociales - « Chapitre 13 »	18
2.2.2 Dotations et participations - « Chapitre 74 ».....	18
2.2.3 Autres produits de gestion courante - « Chapitre 75 »	19
2.2.4 Opérations d'ordre de transfert entre section - « Chapitre 42 »	19
2.2.5 Excédent de Fonctionnement reporté - « Compte 002 »	19
2.3 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	20
2.3.1 Déficit antérieur reporté - « Chapitre 01 »	20
2.3.2 Immobilisations incorporelles - « Chapitre 020 ».....	20
2.3.3 Immobilisations corporelles - « Chapitre 021 »	20
2.4 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	22
2.4.1 Excédent de fonctionnement capitalisé - « Chapitre 01 ».....	22
2.4.2 Subvention d'investissement - « Chapitre 13 »	22
2.4.3 Les opérations d'ordre et de transfert entre sections - « Chapitre 40 ».....	22
3. PERSONNEL DU SYNDICAT	24
3.1 STRUCTURE DES EFFECTIFS.....	24

PREAMBULE

Le contenu du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) est régi par l'article L. 2311-1-2 du code général des collectivités territoriales. Il constitue le support du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Le DOB représente une étape impérative avant l'adoption du budget primitif pour le Département, toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les syndicats intercommunaux et syndicats mixtes qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Le DOB est la première étape formelle du cycle budgétaire. Il vise à informer les élus, pour leur permettre de voter de manière éclairée le budget.

Le DOB est précédé de la remise du ROB. Ce rapport permet au comité syndical de disposer d'une information précise et détaillée. Ce rapport doit comporter les éléments suivants :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que des principales évolutions relatives aux relations financières entre collectivités et le groupement dont elle est membre.
- La présentation des engagements pluriannuels, et plus particulièrement les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement, comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget afin que puisse être anticipée l'évolution du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le ROB comporte également les informations relatives :

- À la structure des effectifs
- À la durée effective de travail annuel (article L. 2312-1 du CGCT).
- L'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice budgétaire concerné.

1. EXECUTION DE L'EXERCICE 2025

1.1 TAUX DE REALISATION PREVISIONNEL DU BUDGET GENERAL

Ce point sur le niveau d'exécution du budget est établi sur la base des éléments connus et évalués précisément à la date de clôture de rédaction du présent rapport, soit le **9 décembre 2025**.

1.1.1 Section de fonctionnement

1.1.1.1. Dépenses de fonctionnement

2025				
DEPENSES	Crédits ouverts	Décisions Modificatives	Réalisés (prévisionnel au 31.12.2025)	% de réalisation
Chapitre 011 - charges à caractère général	122 182,94 €	-175,00 €	75 648,12 €	62,00%
Chapitre 012 - Charge de Personnel et frais assimilés	251 420,00 €		210 813,92 €	83,85%
Chapitre 065 - Autres charges de gestion courante	32 010,00 €		28 052,04 €	87,64%
Chapitre 067 - Charges exceptionnelles	500,00 €	175,00 €	675,00 €	100,00%
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	170 875,79 €	-3 000,00 €	167 875,79 €	100,00%
Chapitre 042 - Opération d'ordre de transfert entre section	91 676,12 €		82 280,78 €	89,75%
Chapitre 68 - Dotations aux amortissements et provisions	500,00 €		0,00 €	0,00%
TOTAL DEPENSES	669 164,85 €	-3 000,00 €	565 345,65 €	84,87%

Eléments d'analyse et principaux écarts enregistrés concernant les dépenses de fonctionnement :

A. Chapitre 011- Charges à caractère général : taux de réalisation de 62,00 %.

Crédits ouverts : 122 182,94€ - dépenses au 9.12.2025 évaluées à 75 648.12 €

=> crédits disponibles : + 46 359,82 €

A1. Compte 611 -Taux de réalisation 75.84 %

Crédits ouverts : 29 800 € / dépenses au 9.12.2025 évaluées à 22 601.60€

=> crédits disponibles : + 7 198.40€

- Un crédit de 19 800 € avait été réservé aux indicateurs de suivi. Les prestations liées au programme 2025 ont été confiées aux bureaux d'études Fish-Pass et Biometra, pour un montant total de 20 721,60 €, soit une dépense supérieure de 921,60 € par rapport à l'enveloppe initiale.
- Un crédit de 9 700 € était dédié à la gestion et à l'entretien des ouvrages hydrauliques appartenant au syndicat ainsi qu'à leurs abords (hors opérations de maintenance). Le nombre d'interventions est en partie dépendant des épisodes de montée des eaux et de la formation d'encombres au droit des ouvrages, il varie par conséquent d'une année à l'autre.

En 2025, une intervention a été réalisée par l'entreprise Aubel Environnement au niveau des ouvrages de Montfort et d'Avezé, pour un montant total de 1 397,27 € TTC, soit un solde positif de 8 302,73 € par rapport à l'enveloppe initiale, expliquant le principal écart enregistré au compte 611.

- Un crédit de 300 € avait été ouvert pour le renouvellement de la souscription au module « Correspondance Exécution » d’AWS Solutions – Sarthe Marchés Publics, permettant de dématérialiser les échanges en phase d’exécution de la commande publique. La dépense réelle s’élève à 240 €.
- S’y ajoute une dépense de 140 €, non prévue au BP, pour le contrôle amiante des locaux, à la demande des Archives départementales en vue du transfert des archives du Syndicat Mixte de la Rivière Huisne (SMRH).

A2. Compte 6156 – Maintenance - Taux de réalisation 71.84 %

Crédits ouverts : 10 000 € / dépenses au 9.12.2025 évaluées à 7 183.85 €

=> crédits disponibles : + 2 816.15 €

- Une enveloppe de 8 750 € était allouée aux opérations de maintenance des ouvrages hydrauliques appartenant au SBVHS (Montfort et Avezé) : Les dépenses varient d’une année à l’autre en fonction des dysfonctionnements électriques et/ou hydrauliques enregistrés sur les ouvrages. En 2025, trois interventions ont été réalisées par la société Verchéenne, pour un montant total de 4 556,40 €, soit un solde positif de 4 193,60 € par rapport à l’enveloppe initiale.

Répartition des dépenses :

- Maintenance préventive annuelle : 657,60 €
- 2 opérations de maintenance curative au niveau du barrage d’Avezé, en raison de la fuite hydraulique détectée au niveau du vérin du clapet : 1 191 € et 2 707,94 €
- Les autres dépenses de maintenance, pour un montant total de 2627.45 €, se répartissent comme suit :
 - Opérations de maintenance informatique et compte Exchange : 1 852.55 €
 - Contrôle des extincteurs : 54.90 €
 - Site internet : 720 €

Soit + 657,31 € par rapport à l’enveloppe initiale qui avait été estimée à 1 250 €

A3. Compte 615 221 – Bâtiments publics - Taux de réalisation 0 %

Crédits ouverts : 2 000 € / dépenses au 9.12.2025 évaluées à 0 €

=> crédits disponibles : + 2 000 €

Cette enveloppe avait été définie en prévision des travaux de réorganisation des locaux suite au départ du SAEPA de la Région de Connerré (aménagement d’un espace réunion et déplacement du coin cuisine). Les travaux ont été réalisés et pris en charge par la commune de Connerré. Par conséquent, aucune dépense n’a été enregistrée sur cette imputation.

A4. Compte 615 232 - Réseaux - Taux de réalisation 0 %

Crédits ouverts : 10 132,94 € / dépenses au 9.12.2025 évaluées à 0 €

=> crédits disponibles : + 10 132,94 €

Cette enveloppe constitue une réserve pour permettre de faire face à d’éventuels imprévus. Aucune dépense n’a été enregistrée sur ce compte en 2025.

A5. Compte 617 – Etudes et recherches - Taux de réalisation 64.69 %

Crédits ouverts : 32 000 € / dépenses au 9.12.2025 évaluées à 20 700,61 €

=> crédits disponibles : + 11 299,39 €

- **L’étude préalable à la restauration de la continuité écologique sur le barrage de Montfort-le-Gesnois**, d’un montant de 25 596 € a débuté en octobre 2024 et s’est achevée fin novembre 2025. Sur la base des acomptes versés en 2024, un crédit de 22 000 € avait été inscrit au BP 2025. La dépense 2025, correspondant à l’état d’avancement des prestations, est évaluée à 20 700,61 €.
- **Développement d’une application de terrain.**
Une enveloppe de 10 000 € avait été réservée pour cette opération. Faute de temps, celle-ci n’a pas pu être engagée, ce qui explique le principal écart enregistré entre les crédits alloués et les dépenses réalisées au compte 617. Un report de cette prestation est envisagé 2026.

A6. Frais de fonctionnement - divers comptes - Taux de réalisation 65,78 %

Un crédit global de 38 250 € était affecté aux charges diverses de fonctionnement du Syndicat.

La dépense globale au 9.12.2025 est évaluée à 25 162,06 €

=> crédits disponibles : + 13 087,94€

Compte	Libellé	BP2025	Réalisés (prévisionnel au 31.12.2025)	Taux de réalisation
60612	Energie-Electricité	1 000,00 €	546,39 €	54,64%
60622	Carburants	4 000,00 €	3 405,30 €	85,13%
60623	Alimentation	250,00 €	23,05 €	9,22%
60632	Fournitures de petit équipement	1 500,00 €	1 135,74 €	75,72%
60636	Habillement et Vêtements de travail	1 000,00 €	154,98 €	15,50%
6064	Fournitures administratives	1 500,00 €	781,14 €	52,08%
6132	Location immobilières	2 700,00 €	2 700,00 €	100,00%
61358	Autres : photocopieur	3 000,00 €	2 805,52 €	93,52%
61551	Matériel roulant	4 000,00 €	2 230,12 €	55,75%
6168	Assurances diverses	6 000,00 €	5 622,06 €	93,70%
6182	Documentation générale et technique	500,00 €	0,00 €	0,00%
6184	Versements à des organismes de formation	2 500,00 €	90,00 €	3,60%
62268	Autres Honoraires et conseils	1 000,00 €	408,00 €	40,80%
6228	Divers	500,00 €	0,00 €	0,00%
6231	Annonces et insertions	1 000,00 €	753,82 €	75,38%
6234	Réception	500,00 €	0,00 €	0,00%
6238	Divers	500,00 €	0,00 €	0,00%
6251	Voyages déplacements et missions	1 000,00 €	466,50 €	46,65%
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00 €	510,85 €	51,09%
6262	Frais de télécommunications	3 800,00 €	3 273,59 €	86,15%
6288	Autres	500,00 €	0,00 €	0,00%
6355	Droits d'enregistrement de timbres	500,00 €	255,00 €	51,00%
		38 250,00 €	25 162,06 €	65,78%

B. Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés : taux de réalisation de 83,85 %

Crédits ouverts : 251 420 € / dépenses au 9.12.2025 évaluées à : 210 813,92 €

=> crédits disponibles : + 40 606,08 €

Ces crédits concernent les charges de personnel. Les écarts se situent principalement :

- Au niveau du compte 64111 qui concerne la rémunération des agents titulaires avec un solde positif de 19 981,03 €
- Au niveau du compte 6451 qui concerne les cotisations Urssaf avec un solde positif de 19 571,58 €

C. Chapitre 065 - Autres charges de gestion courante : taux de réalisation de 87,64 %

Crédits ouverts : 32 010 € / dépenses au 9.12.2025 évaluées à 28 052,04 €

=> crédits disponibles : + 3 957,96€

Les écarts se situent principalement :

- Au niveau du compte 65311, qui concerne les indemnités de fonctions des élus et les cotisations associées, avec un solde positif de 1 484,12 €
- Au niveau du compte 65 811, qui concerne les dépenses liées aux sauvegardes des données du Syndicat et au contrat avec la Société JVS (logiciel de paye et comptabilité), avec un solde positif de 1 619,16 €.

D. Chapitre 067 - Charges exceptionnelles : taux de réalisation de 100 %

Crédits ouverts : 675 € / dépenses au 9.12.2025 évaluées : 675 €

=> crédits disponibles : 0 €

Ces crédits concernent les dépenses liées aux titres annulés sur exercices antérieurs.

E. Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement : taux de réalisation de 100 %

Crédits ouverts : 167 875.79 € - dépenses au 9.12.2025 évaluées 167 875.79 €

F. Chapitre 042 - Opération d'ordre de transfert entre sections : Taux de réalisation 89.75 %

Crédits ouverts : 91 676,12 € / dépenses au 9.12.2025 évaluées 82 280,78 €

=> crédits disponibles : + 9 395.34 €

Les amortissements sont difficiles à évaluer avec la nomenclature M57. En effet, une immobilisation doit être amortie dès sa mise en service ou son mandatement, selon la règle du prorata temporis. Le montant des amortissements peut ainsi varier fortement selon que la dépense intervient en début ou en fin d'année, ce qui explique l'écart enregistré.

G. Chapitre 068 - Dotations aux amortissements et provisions : taux de réalisation de 0 %

Crédits ouverts : 500 € - dépenses au 9.12.2025 évaluées 0 €

=> crédits disponibles : + 500 €

Depuis le passage à la nomenclature M 57, il est impératif de prévoir une provision pour dépréciation des créances douteuses de plus de 2 ans (montant estimé par le Trésorerie).

1.1.1.2. Recettes de fonctionnement

2025				
RECETTES	Crédits ouverts	Décisions Modificatives	Réalisés (prévisionnel au 31.12.2025)	% de réalisation
Chapitre 013 - Atténuation des charges	2 000,00 €		2 257,36 €	112,87%
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 880,75 €		36 880,75 €	100,00%
Chapitre 70 - Autres charges de gestion courante			150,00 €	
Chapitre 74 - Dotations, Subventions, Participations	355 443,00 €		336 343,59 €	94,63%
Chapitre 75 - Autres produits divers de gestion courante	10,00 €		1,00 €	10,00%
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	3 000,00 €	-3 000,00 €		
Sous total recette (1)	397 333,75 €	-3 000,00 €	375 632,70 €	95,26%
Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté (2)	271 831,10 €		271 831,10 €	100,00%
TOTAL RECETTES (1) + (2)	669 164,85 €	-3 000,00 €	647 463,80 €	97,19%

Eléments d'analyse et principaux écarts enregistrés concernant les recettes de fonctionnement :

A. Chapitre 013 – Atténuation des charges : taux de réalisation à 112,87 %

Prévision de recette : 2 000 € / recettes au 9.12.2025 évaluées à 2 257.36 €

Ces recettes correspondent au remboursement du Fond National de Compensation du Supplément Familial de Traitement des années 2022 et 2023.

B. Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : taux de réalisation à 100 %

Prévision de recette : 36 880,75 € - recettes au 9.12.2025 évaluées à **36 880,75 €**

Ces recettes correspondent aux amortissements des subventions d'équipement versés en investissement.

N° inventaire	Amortissement des subventions	Montant
SMRHB1	Subvention aménagement dispositif abreuvement 2017	3 513,45 €
HYDRO2021 SMRHB2	Subvention Programme d'actions Hydro 2021 Subvention aménagement dispositifs d'abreuvement 2017 (région)	5 814,04 €
SCRH1	Subvention arasement du barrage de Villaines la Gonais	10 789,07 €
HYDRO2021 HYDRO2022	Solde subvention programme actions Hydro 2021 Acompte travaux hydro année 2022 AELB	16 764,19 €
		36 880,75 €

C. Chapitre 70 - Autres charges de gestion courante

Les recettes au chapitre 70 s'élèvent à 150 €. Elles proviennent du versement d'une somme de 150 € par la société Etudes et Chantiers pour la participation d'un agent du syndicat à un jury « Chantier école »

D. Chapitre 74 - Dotations, subventions, participations : taux de réalisation à 94.63 %

Prévision de recette : 355 443,00 € - recettes au 9.12.2025 évaluées à 336 343,59 €

=> - 19 099, 41 € par rapport au prévisionnel.

Les recettes au chapitre 74 proviennent :

- Du FCTVA d'un montant de **157,57 €** (remboursement d'une partie du droit d'utilisation informatique en nuage du logiciel de comptabilité et paie de l'année 2023)
- Des participations financières des EPCI membres pour un montant de **186 354.01 €** :

MEMBRES EPCI	Montants
CC DU SUD EST MANCEAU	18 019,45 €
CC LE GESNOIS BILURIEN	55 844,67 €
CC PERCHE EMERAUDE	53 445,88 €
CC VALLEES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE	8 029,08 €
CU LE MANS METROPOLE	37 390,58 €
CC MAINE CŒUR DE SARTHE	3 232,01 €
CC MAINE SAOSNOIS	10 392,34 €
TOTAL	186 354,00 €

- Des subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la Région des Pays de la Loire perçues dans le cadre des programmes du CT Eau de l'Huisne Aval, d'un montant total de **149 832,01 €**. Elles sont réparties comme suit :

	BP 2025		Réalisé	
	AELB	Région PDL	AELB	Région PDL
Animation 2024 : Solde	72 000,00 €		61 719,00 €	
Animation 2025 : Acompte	59 000,00 €		67 800,00 €	
Etude Zones Humides –CEN dossier de base	8 100,00 €		13 500,00 €	
Indicateurs de suivi T3 CTEau 2020-2022 (Solde)	4 500,00 €	5 400,00 €	2 570,92 €	4 242,09 €
Etude RCE barrage de Montfort le Gesnois	12 978,00 €	7 786,00 €		
			Perception des aides prévue en 2026	
TOTAL	156 578,00 €	13 186,00 €	145 589,92 €	4 242,09 €

On relève une différence de - 19 931.99 € par rapport au montant perçu. Cet écart s'explique principalement par :

- Les subventions de l'étude RCE sur le barrage de Montfort, qui n'ont pas pu être perçues en 2025. Elles le seront en 2026.
- Le montant des subventions qui peut évoluer par rapport au prévisionnel en fonction du cout réel des opérations.

E. Chapitre 75 - Autres produits divers de gestion courante : Taux de réalisation à 10 %

Crédits ouverts : 10 € - recettes au 9.12.2025 évaluées à 1 €

=> Solde : -9 €

Ces crédits correspondent aux arrondis des prélèvements à la source.

1.1.2 Section d'investissement

1.1.2.1. Dépenses d'investissement

2025				
DEPENSES	Crédits ouverts	Décisions Modificatives	Réalisés (prévisionnel au 31.12.2025)	% de réalisation
Chapitre 020 - Immobilisations incorporelles	10 000,00 €		0,00 €	0,00%
Chapitre 021 - Immobilisations corporelles	279 500,00 €		125 584,15 €	44,93%
Chapitre 040 - Opération d'ordre de transfert entre section	36 880,75 €		36 880,75 €	100,00%
TOTAL DES DEPENSES	326 380,75 €	0,00 €	162 464,90 €	49,78%

Eléments d'analyse et principaux écarts enregistrés concernant les dépenses d'investissement :

A. Chapitre 020 - Immobilisations incorporelles : taux de réalisation à 0 %

Crédits ouverts : 10 000 € - dépenses au 9.12.2025 estimées à 0 €
=> crédits disponibles : + 10 000 €

Ces crédits étaient destinés à engager la mission de maîtrise d'œuvre pour la remise en fond de vallée du Rosay, sur la commune de Saint-Aubin-des-Coudrais, conformément aux préconisations de l'étude de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols à l'échelle de la masse d'eau du Montreteau.

Cependant, la remise en question, en cours d'année, du financement du projet par l'Agence de l'eau et par la Région des Pays de la Loire, au motif que la masse d'eau était qualifiée en bon état, n'a pas permis d'engager cette opération.

Après de nouvelles discussions, et au regard des co-bénéfices attendus de l'action, les financeurs ont finalement validé le projet en fin d'année 2025. La mission de maîtrise d'œuvre pourra donc être engagée en 2026 et les travaux sont envisagés pour 2027. Des crédits correspondants seront ainsi proposés au budget primitif 2026.

B. Chapitre 021 - Immobilisations corporelles : taux de réalisation à 23,54 %

Crédits ouverts : 279 500 € - dépenses au 9.12.2025 estimées à 125 584,15 €
=> crédits disponibles : + 153 915.85 €

Les dépenses concernent :

- Les travaux de restauration hydromorphologique des cours d'eau. La dépense au 9 décembre 2025 s'élève à **Crédits ouverts 200 000 € / dépense réalisée : 103 250.08 €**

=> Crédits disponibles : + 96 749.92 €

Eléments d'analyse :

- Une recharge en granulats était prévue sur un linéaire de 650 m sur la Hune, au niveau de la commune de Challes, sur un secteur ayant déjà bénéficié de travaux en 2023. Les crues morphogènes de 2024 ayant permis un rééquilibrage naturel du cours d'eau, l'intervention a par conséquent été annulée.
- Réduction du linéaire des travaux au niveau du lavoir de Volnay (-150 ml), en raison des problèmes de portance des terrains et de l'impossibilité d'intervenir avec des engins, faute d'autorisation du propriétaire.
- Ces annulations ont néanmoins été compensées par l'augmentation des linéaires à traiter sur le ruisseau des Loges, avec + 400 ml par rapport au prévisionnel, suite à l'obtention tardive de l'autorisation d'un propriétaire.

- Les travaux de remise en fond de vallée du Rosay Est, qui n'ont pas pu être engagés en raison de la remise en question des financements de l'AELB et de la Région, comme détaillé au point A.
 - Une partie des travaux programmés sur le Merdereau n'a pas pu être réalisée en raison de la période avancée de l'année et de problèmes de portance des terrains. Les 600 ml restant à traiter seront donc reportés en 2026.
 - Le montant des travaux s'est révélé globalement moins onéreux que prévu sur les différents tronçons de cours d'eau restaurés. L'estimation initiale était de 42,73 €/ml, pour un linéaire prévisionnel de 4 680 ml. Au final, 4 010 ml de cours d'eau ont été restaurés, pour un coût moyen de 25.61 €/ml.
- Le remplacement d'un véhicule du syndicat :
Crédits ouverts 20 000 € / dépense réalisée 18 514,76 €
=> Crédits disponibles : 1 485,24 €
 - Le mobilier de bureau : Acquisition de tables et de chaises pour l'aménagement de la salle de réunion
Crédits ouverts 3 000 € / dépense réalisée 1 443.92 €
=> Crédits disponibles : 1 556,08 €
 - L'achat d'une enceinte permettant d'organiser des réunions en vision conférence
Crédits ouverts 750 € / dépense réalisée 596 €
=> Crédits disponibles : 154 €
 - L'achat d'un destructeur de document (Traitement des archives à éliminer)
Crédits ouverts 750 € / dépense réalisée 606 €
=> Crédits disponibles : 144 €
 - L'acquisition d'un drone pour suivre l'évolution des travaux entrepris par le Syndicat sur le volet cours d'eau et problématique de ruissellement, inondations et améliorer la connaissance.
Crédits ouverts 2 000 € / dépense réalisée : 1 173.39 €
=> Crédits disponibles : 826,61 €
 - Des crédits d'un montant de 3 000 € avaient été inscrits au BP 2025 pour l'achat d'une tablette numérique de terrain. Cette opération n'a pas été réalisée, le besoin étant lié à l'étude de développement d'une application de terrain décrite en section de fonctionnement au compte 617 (point A5), qui n'a pas été menée. A la suite d'un échange avec les services de Sarthe Numérique, une réflexion sera menée en 2026 sur les possibilités d'accompagnement de cette collectivité sur le volet SIG et le développement d'outils permettant d'optimiser le travail du syndicat, en lien avec les diagnostics des cours d'eau.

C. Chapitre 040 – Opération d'ordre de transfert entre section : taux de réalisation à 100 %

Crédits ouverts : 36 880,75 € / dépenses au 9.12.2025 estimées à 36 880,75 €.

Ces crédits correspondent aux amortissements de subventions d'équipements versées en section investissement :

N° inventaire	Amortissement des subventions	Montant
SMRHB1	Subvention aménagement dispositif abreuvement 2017	3 513,45 €
HYDRO2021 SMRHB2	Subvention Programme d'actions Hydro 2021 Subvention aménagement dispositifs d'abreuvement 2017 (région)	5 814,04 €
SCRH1	Subvention arasement du barrage de Villaines la Gonais	10 789,07 €
HYDRO2021 HYDRO2022	Solde subvention programme actions Hydro 2021 Acompte travaux hydro année 2022 AELB	16 764,19 €
		36 880,75 €

1.1.2.2. Recettes d'investissement

2025				
RECETTE	Crédits ouverts	Décisions Modificatives	Réalisés (prévisionnel au 31.12.2025)	% de réalisation
Chapitre 01 - Excédent antérieur reporté	63 828,84 €		63 828,84 €	100,00%
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	170 875,79 €	-3 000,00 €	167 875,79 €	100,00%
Chapitre 024 - Produits de cession d'immobilisation	0,00 €	3 000,00 €	4 000,00 €	133,33%
Chapitre 040 - Opération d'ordre de transfert entre section	91 676,12 €		79 064,78 €	86,24%
Chapitre 10 - Apports, Dotations, réserves	0,00 €		676,56 €	
TOTAL DES RECETTES	326 380,75 €	0,00 €	315 445,97 €	96,65%

Eléments d'analyse et principaux écarts enregistrés concernant les recettes d'investissements :

A. Chapitre 01 - Excédent antérieur reporté : Taux de réalisation **100 %**

Prévision de recette : 63 828.84€ - recettes au 9.12.2025 : 63 828.84 €

B. Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement - Taux de réalisation **100 %**

Prévision de recette : 167 875.79 € - recettes au 9.12.2025 : 167 875.79 €

C. Chapitre 24 – Produits de cession et d'immobilisation- Taux de réalisation **133,33%**

Prévision de recette : 3 000 € - recettes au 9.12.2025 : 4 000 €

Il s'agit du produit de la vente du véhicule.

D. Chapitre 040 - Opération d'ordre de transfert entre section - Taux de réalisation **86,24 %**

Prévision de recette : 91 676,12 € - recettes au 9.12.2025 : 79 064.78 €

Ces recettes correspondent aux amortissements des biens.

E. Chapitre 10 - Apports, Dotations, réserves

Prévision de recette : 0 € - recettes au 9.12.2025 : 676,56 €

Il s'agit du remboursement du FCTVA pour les investissements réalisés en 2023 tels que l'achat de matériel informatique et téléphonique ainsi que du mobilier.

1.2 RESULTAT DE L'EXERCICE 2025 (provisoire)

Sous réserve de l'affectation des résultats 2025 qui interviendra lors du vote du compte administratif de l'exercice et sous réserve de la vérification avec les services du Trésor Public, les résultats provisoires pour l'année 2025 sont les suivants :

	Fonctionnement		Investissement		Vue Globale	
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultat reporté (2024)		271 831,10 €		63 828,84 €		335 659,94 €
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget Primitif 2025 voté	669 164,85 €	669 164,85 €	326 380,75 €	326 380,75 €	995 545,60 €	995 545,60 €
Décision modificative	-3 000,00 €	-3 000,00 €			-3 000,00 €	-3 000,00 €
Opérations réalisées	397 469,86 €	375 632,70 €	162 464,90 €	83 741,34 €	559 934,76 €	459 374,04 €
Solde(BP- réalisé)	268 694,99 €	290 532,15 €	163 915,85 €	242 639,41 €	432 610,84 €	533 171,56 €
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultat exercice	21 837,16 €		78 723,56 €		100 560,72 €	
Résultat de clôture 2025 (intégrant le résultat 2024)		249 993,94 €	14 894,72 €			235 099,22 €

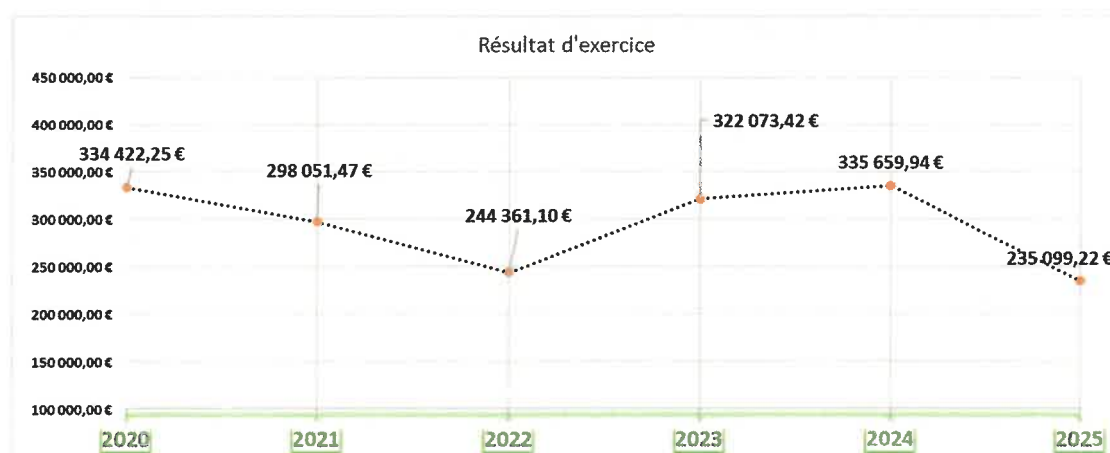
- Le résultat de clôture en fonctionnement est estimé à : 249 993,94 €
- Le résultat de clôture en investissement de l'exercice 2025 est estimé à : - 14 894,72 €

Soit un résultat de clôture du budget 2025 estimé à : 235 099,22 €

(Sections fonctionnement + investissement)

Pour information, les résultats de clôture depuis la création du Syndicat sont :

Année	Résultat d'exercice	Différence par rapport à l'année N-1
2020	334 422,25 €	
2021	298 051,47 €	-36 370,78 €
2022	244 361,10 €	-53 690,37 €
2023	322 073,42 €	77 712,32 €
2024	335 659,94 €	13 586,52 €
2025	235 099,22 €	-100 560,72 €



2. ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

2.1 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Exécution 2025			Propositions 2026
DEPENSES	Crédits ouverts	% de réalisation	
Chapitre 011 - charges à caractère général	122 007,94 €	62,00%	223 173,22 €
Chapitre 012 - Charge de Personnel et frais assimilés	251 420,00 €	83,85%	251 520,00 €
Chapitre 065 - Autres charges de gestion courante	32 010,00 €	87,64%	37 510,00 €
Chapitre 067 - Charges exceptionnelles	675,00 €	100,00%	500,00 €
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	167 875,79 €	100,00%	0,00 €
Chapitre 042 - Dotations aux amortissements et provisions	91 676,12 €	89,75%	97 000,00 €
Chapitre 068 - Opération d'ordre de transfert entre section	500,00 €	0,00%	500,00 €
TOTAL DEPENSES	666 164,85 €	84,87%	610 203,22 €

2.1.1 Charges à caractère général - « Chapitre 011 »

Les charges à caractère général sont estimées à **223 173,22 €**. Elles se répartissent comme suit :

A. Contrats de prestations de services « compte 611 » : 30 000 €

A1. Indicateurs de suivis

Les indicateurs de suivis permettent d'apprécier l'impact des travaux sur le milieu (bénéfices, améliorations, altérations). Les mesures sont réalisées sur les cours d'eau avant et après les travaux. Plusieurs indicateurs sont utilisés :

- L'I2M2 (« Indice Invertébré Multi-métriques » permet de mesurer le potentiel biologique des habitats du lit mineur d'un cours d'eau)
- L'IPR & l'IAT (« Indice Poisson Rivière » & « Indice Abondance Truite » permet de déterminer l'état d'un cours d'eau au regard de sa population piscicole, et plus précisément les populations de truites pour l'IAT)
- Suivi piézométrique pour évaluer l'impact des travaux de restauration morphologique des cours d'eau sur le niveau de la nappe d'accompagnement

Le programme 2026 est détaillé ci-dessous et la dépense est évaluée à **20 000 €**.

Désignation	Masse d'eau	Cours d'eau	Localisation	Commune concernée
IPR	Narais	Narais	Prairie Barts	Challes
IAT	Narais	Narais	Nouveau lit Tannerie	Challes
IPR	Narais	Narais	lit déjà en place Tannerie	Challes
I2M2	Narais	Narais	lit déjà en place Tannerie	Challes
IPR	Merdereau	Merdereau	La Paumerie	St Corneille
I2M2	Merdereau	Merdereau	La Paumerie	St Corneille
IPR	Narais	Hune	Vinette	Volnay
I2M2	Narais	Hune	Vinette	Volnay
Suivi piézométrique	Dué	Gué aux ânes	Travaux RHM 2023	Thorigné sur Dué
Suivi piézométrique	Merdereau	Merdereau	A définir	Sainte Corneille

A2. Un crédit de 9 700 € est proposé pour les dépenses d'entretien des ouvrages hydrauliques de Montfort le Gesnois, d'Avezé, de Villaines la Gonais et de leurs abords. Elles concernent notamment les opérations de retrait d'encombres au droit des ouvrages et l'entretien des parcelles attenantes aux ouvrages propriété du Syndicat.

A3. Un crédit de 300 € est proposé pour le renouvellement de la souscription au module « correspondance Exécution » AWS Solutions – Sarthe marchés publics qui permet de dématérialiser les échanges en phase d'exécution de la commande publique au-delà de 5 mois après la date de décision.

B. Maintenance « compte 6156 »

Un crédit de 10 000 € est proposé pour :

- La maintenance (préventive et curative) des ouvrages hydrauliques propriété du Syndicat et le contrôle des installations électriques : enveloppe annuelle estimée à 8 750 €
- Les opérations de maintenance et d'assistance des postes informatiques estimées à 650 €
- Les opérations de maintenance du site internet estimées à 600 €

C. Entretien et réparation de bâtiments publics « compte 615221 »

Un crédit de **1 000 €** est proposé pour les besoins éventuels de travaux imprévus liés à l'entretien ou aux besoins de réparations au niveau des locaux du syndicat.

D. Réseaux « compte 615232 »

Les crédits inscrits sur ce compte d'un montant de **93 923,22 €** constituent une réserve pour permettre notamment de faire face à d'éventuels imprévus sur les ouvrages hydrauliques propriété du Syndicat.

E. Etudes et Recherche « compte 617 » : **45 000 €**

E2. Développement d'une application permettant d'optimiser et d'automatiser le traitement des données liées aux études diagnostic cours d'eau

Depuis 2022, les études de diagnostic cours d'eau sont réalisés en interne par les agents du Syndicat sur la base de la méthodologie développée par les services de l'OFB. Les données sont bancarisées sous différents formats en fonction des logiciels métiers utilisés (SIG via le Logiciel QGIS, tableur Excel...). Il est proposé d'engager une prestation pour le développement d'une application dédiée, permettant d'optimiser et d'automatiser, le recueil, l'exploitation et le traitement des données. Un crédit de **15 000 €** est proposé en dépenses de fonctionnement pour l'année 2026.

E1. Etude liée à la compétence PI

Dans le cadre de la réflexion à engager par le Syndicat et ses membres sur la compétence PI, il est proposé de faire appel à un cabinet d'études externe pour accompagner le Syndicat et sécuriser juridiquement la démarche. Une note a déjà été transmise à l'ensemble des collectivités membres pour organiser ce travail en 2026, à l'issue des élections municipales et de l'installation des nouveaux élus.

La mission d'accompagnement par un bureau d'étude pourrait faire l'objet d'un financement de l'Etat dans le cadre du PAPI (Programme d'Actions et de Prévention des Inondations), via les fonds Barnier, à hauteur de 50 % du montant HT, sous réserve que cette étude soit complétée par un volet opérationnel et qu'elle concerne un territoire couvert par un PPRI.

Compte tenu des problématiques d'inondation constatées ces dernières années sur la masse d'eau du Valmer, notamment sur les communes de Cormes et de Cherré-Au, ainsi que des attentes locales exprimées, il est proposé de retenir ce territoire pour engager une étude de lutte contre le ruissellement à l'échelle de cette masse d'eau.

L'étude globale intégrant les 2 volets est estimée à 100 000 € TTC répartie comme suit :

- **Volet 1** : structuration de la compétence PI et accompagnement juridique : **30 000 €**
La compétence PI étant actuellement exercée par les EPCI membres, ce volet a pour objectif de structurer cette compétence à l'échelle du bassin de l'Huisne Sarthoise et d'établir un cadre commun, en vue d'un éventuel transfert au Syndicat.
Il apparaît donc pertinent que cette étude soit portée par le Syndicat, et que le financement de ce volet soit réparti entre les membres selon la clé de répartition définie au statut.
- **Volet 2** : étude de lutte contre le ruissellement à l'échelle de la Masse d'eau du Valmer : **70 000 € TTC**
Dans l'attente du travail de structuration de la compétence PI (Volet 1), qui visera notamment à définir les règles de répartition des charges financières entre les membres en fonction de la nature des opérations, il est nécessaire de définir la règle de financement du Volet 2 de l'étude, lequel concerne le territoire de la Communauté de communes du Perche Émeraude et deux de ses communes. Ce point devra être discuté lors du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de garantir l'équité entre les membres et d'éviter de faire supporter la charge à des territoires non concernés.

Une fiche action devra être déposée dans le cadre du PAPI avant la fin de l'année 2025 pour envisager un financement de cette étude.

Pour 2026, il est proposé d'inscrire un crédit de **30 000 €** pour l'engagement de cette étude, sous réserve d'un avis favorable donné à cette action et de l'obtention d'un accord sur le plan de financement, notamment pour le Volet 2.

F. Frais de fonctionnement du syndicat « divers comptes »

Un crédit global de **43 250 €** est affecté aux charges diverses liés au fonctionnement du Syndicat

Compte	Libellé	Crédits proposés	Evolution / BP 2025
6042	Achats de prestations de services : Certificat de signature	500,00 €	+ 500 €
60612	Energie Electricité	750,00 €	- 250 €
60622	Carburants	4 000,00 €	0
60623	Alimentation	500,00 €	+ 250 €
60632	Fournitures de petit équipement	1 500,00 €	0
60636	Habillement et Vêtements de travail	1 000,00 €	0
6064	Fournitures administratives	1 250,00 €	-250 €
61358	Locations mobilières : photocopieurs	3 000,00 €	0
6132	Locations immobilières	2 700,00 €	0
61551	Matériel roulant	4 000,00 €	0
6168	Assurances diverses	6 500,00 €	+ 500 €
6182	Documentation générale et technique	0,00 €	-500 €
6184	Versements à des organismes de formation	1 000,00 €	-1 500 €
62268	Autres Honoraires et conseils	7 500,00 €	+ 6 500 €
6228	Divers	0,00 €	-500 €
6231	Annonces et insertions	1 000,00 €	0
6234	Réception	750,00 €	+ 250 €
6238	Divers	700,00 €	+ 200 €
6251	Voyages déplacements et missions	1 000,00 €	0
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00 €	0
6262	Frais de télécommunications	3 800,00 €	0
6288	Autres	500,00 €	0
6355	Droits d'enregistrements de timbres	300,00 €	- 200 €
TOTAL		43 250,00 €	+ 5 000 €

La principale évolution par rapport au BP 2026 concerne le compte **62268 – Autres honoraires et conseils**.

Une dépense de 7 500 € est proposée pour l'accompagnement juridique du syndicat concernant le devenir du barrage de Montfort-le-Gesnois. En effet, cet ouvrage, maintenu pour répondre à des intérêts privés ainsi qu'à une volonté locale de préservation patrimoniale et paysagère, ne relève ni de la compétence **GEMA**, ni de la compétence **PI**. Le syndicat n'a par conséquent pas vocation à rester propriétaire de ce barrage au regard de ses compétences. Suite à l'étude préalable engagée pour la restauration de la continuité écologique et aux solutions préconisées, un accompagnement juridique apparaît indispensable pour :

- Clarifier la situation foncière actuelle
- Examiner les solutions envisageables avec les acteurs concernés, au sujet du financement des travaux, de la répartition des charges, des questions de maîtrise foncière et de gestion future de l'ouvrage.
- Sécuriser l'ensemble des démarches.

2.1.2 Charges de personnel et frais assimilés « Chapitre 012 »

Les charges de personnel et frais assimilés pour l'année 2026 sont évaluées à **251 520 €**. Elles concernent le personnel titulaire (4 ETP).

2.1.3 Autres charges de gestion courante « Chapitre 65 »

Les autres charges de gestion courante s'élèvent **37 510 €**. Elles concernent notamment :

- Les indemnités du Président, des 3 Vice-présidents et les cotisations associées : 33 010 €
- Les licences liées aux postes informatiques (Office 365), la sauvegarde de données du Syndicat, la cotisation annuelle liée au logiciel de paye et de comptabilité : 4 500 €

2.1.4 Charges spécifiques « Chapitre 67 »

Elles concernent les titres annulés sur exercices antérieurs : **500 €**

2.1.5 Opération d'ordre de transfert entre sections « Chapitre 42 »

L'amortissement des dépenses s'élève à 97 000 € et se répartit comme suit :

Immobilisations à amortir	Montant
Régularisation opération sous mandat Soultré	106,82 €
Travaux hydromorphologie	46 650,00 €
Travaux hydromorphologie 2026 au prorata	8 340,98 €
Autres installations et outillages techniques	70,05 €
Dispositifs d'Abreuvement avant 2017	6 134,00 €
Installation générale (barrage Villaines)	24 368,00 €
Autres matériels de transport	6 623,00 €
Autre matériel informatique	1 360,30 €
Autre matériel de bureau et mobilier	950,00 €
Téléphonie / installation de la Fibre optique	596,85 €
Equipement matériels divers (frigo, sondes, GPS, drone, destructeur papier)	1 800,00 €
Total	97 000,00 €

2.1.6 Dotations aux amortissement et provisions « Chapitre 68 »

Un crédit de **500 €** est proposé pour les dotations aux dépréciations des actifs circulants.

⇒ **Soit un montant global de dépenses de fonctionnement de 610 203,22 €**

2.2 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

2025				Propositions 2026
RECETTES	Crédits ouverts	Décisions Modificatives	% de réalisation	
Chapitre 13 - Atténuation des charges	2 000,00 €		112,87%	2 400,00 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 880,75 €		100,00%	40 000,00 €
Chapitre 74 - Dotations, Subventions, Participations	355 443,00 €		94,63%	332 694,00 €
Chapitre 75 - Autres produits divers de gestion courante	10,00 €		10,00%	10,00 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	3 000,00 €	-3 000,00 €		0,00 €
Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté (2)	271 831,10 €		100,00%	235 099,22 €
TOTAL RECETTES	669 164,85 €	-3 000,00 €	97,19%	610 203,22 €

2.2.1 Remboursement sur autres charges sociales - « Chapitre 13 »

Cette ligne correspond au montant de la participation des agents au titre restaurant.
La recette est estimée à 2 400 €

2.2.2 Dotations et participations - « Chapitre 74 »

Les recettes au chapitre 74 sont estimées à 332 694, 00 €. Elles se répartissent comme suit :

a) Participations des EPCI membres - « Compte 74 748 »

La participation des EPCI membres est calculée sur la base de la clé de répartition statutaire (60 % surface / 40% population). La participation de l'année 2025 était de 186 354 €.

Compte tenu des prévisions d'inflation pour l'année 2026, estimées à 1,5 %, et de la nécessité de maintenir une capacité d'autofinancement suffisante pour le Syndicat, il est proposé d'appliquer une **augmentation de 1,5 %** par rapport à la participation 2025, soit :

- Une participation proposée pour 2026 à : **189 150 €**
- un coût moyen par habitant de 1,5 € (population 2025 : 126 422 habitants)

Le calcul de la contribution sera établi sur la base des données INSEE en vigueur au 1er janvier 2026. Dans l'attente de la publication des données, le calcul de la répartition a été réalisé sur la base des données INSEE 2025 donc cette répartition reste une estimation.

MEMBRES EPCI	Participation 2026	% EPCI
CC DU SUD EST DU PAYS MANCEAU	18 289,81 €	9,65%
CC LE GESNOIS BILURIEN	56 682,54 €	29,97%
CC PERCHE EMERAUDE	54 247,76 €	28,76%
CC VALLEE DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE	8 149,55 €	4,31%
CU LE MANS METROPOLE	37 951,58 €	20,06%
CC MAINE CŒUR DE SARTHE	3 280,50 €	1,73%
CC MAINE SAOSNOIS	10 548,26 €	5,58%
TOTAL	189 150,00 €	100,00%



Pour rappel, l'étude de gouvernance relative à l'exercice de la compétence GEMAPI sur le bassin versant de l'Huisne réalisée en 2018 par le cabinet SCE, avait évalué la participation moyenne des membres, liée aux missions de base (GEMAPI) à 266 000 € / an pour les 5 premières années, soit un coût moyen de 2,12 € / habitant.

b) Les subventions - « Compte 74 758 »

Les subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la Région des Pays de la Loire qui seront perçues dans le cadre des programmes du CT Eau de l'Huisne Aval, sont estimées à 143 544 €. Elles sont réparties comme suit :

	AELB	Région PDL	Etat	Observations
Cellule animation 2025 (solde)	38 400,00 €			Solde à percevoir en 2026
Cellule animation 2026 (acompte)	68 000,00 €			Acompte à percevoir début 2026 Solde à percevoir en 2027
Etude RCE barrage de Montfort le Gesnois Montant prévisionnel de l'étude : 25 956 €	12 978,00 €	7 786,00 €		Opération terminée Demande de versement à réaliser en 2026
Indicateurs de suivi CTEAU 2024-2026 T1 Montant prévisionnel des prestations : 20 000 €	9 900,00 €	6 480,00 €		Opération terminée Subventions à percevoir début 2026
Indicateurs de suivi CTEAU 2024-2026 T2 Montant prévisionnel des prestations : 20 000 €	X	X		Demande de subvention à déposer début 2026
Etude de structuration de la compétence PI + Etude lutte contre le ruissellement ME Valmer / 100 000 €			X	Subvention à hauteur de 50 % du H.T via le fond Barnier Demande à déposer en fin d'année 2025
TOTAL	129 278,00 €	14 266,00 €		

2.2.3 Autres produits de gestion courante - « Chapitre 75 »

Les autres produits de gestion courante s'élèvent à 10 €. Ils correspondent aux écritures d'arrondis du prélèvement à la source.

2.2.4 Opérations d'ordre de transfert entre section - « Chapitre 42 »

Les amortissements sont évalués à 40 000 €

N° inventaire	Amortissement des subventions	Montant
SMRHB1	Subvention aménagement dispositif abreuvement 2017	3 513,45 €
SMRHB2	Subvention aménagement dispositifs d'abreuvement 2017 (région)	2 108,04 €
SCRH1	Subvention arasement du barrage de Villaines la Gonais	10 788,32 €
HYDRO2021	Solde subvention programme d'actions 2021 AELB	6 264,19 €
HYDRO2021	Solde subvention programme d'actions 2022 REGION	3 706,00 €
HYDRO2022	Acompte subvention travaux hydro année 2022 AELB	10 500,00 €
HYDRO2022	Solde subvention programme actions Hydro année 2026	3 120,00 €
		40 000,00 €

2.2.5 Excédent de Fonctionnement reporté - « Compte 002 »

Le résultat de clôture du budget 2025 est évalué à **235 099,22 €** et est affecté au compte 002 en recettes de fonctionnement.

⇒ Soit un montant global de recettes de fonctionnement de **610 203,22 €**

2.3 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Exécution 2025			Propositions 2026
DEPENSES	Crédits ouverts	% de réalisation	
Chapitre 01 -Déficit antérieur reporté			14 894,72 €
Chapitre 020 - Immobilisations Incorporelles	10 000,00 €	0,00 %	35 000,00 €
Chapitre 021 - Immobilisations Corporelles	279 500,00 €	44,93%	237 000,00 €
Chapitre 040 - Opération d'ordre de transfert entre section	36 880,75 €	100,00%	40 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES	326 380,75 €	49,78%	326 894,72 €

2.3.1 Déficit antérieur reporté - « Chapitre 01 »

Les résultats de clôture 2025 de la section d'investissement font état d'un déficit estimé à ce jour à **14 894,72 €**.

2.3.2 Immobilisations incorporelles - « Chapitre 020 »

- A.** Un crédit de **30 000 €** est proposé en dépenses d'investissement pour l'année 2026. Elle concerne la mission de maîtrise d'œuvre pour la remise en fond de vallée du Rosay Est (Secteur Aval). Opération inscrite au CTEau de l'Huisne Aval qui fait suite aux préconisations de l'étude de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols à l'échelle de la masse d'eau du Montreteau.
Pour rappel, cette opération fait l'objet d'une Autorisation de Programme d'un montant total de 420 000 € qui inclut la Mission de maîtrise d'œuvre et les travaux.
- B. Etude d'impact Faune - Flore**
Dans le cadre de la mise en œuvre des travaux de restauration de cours d'eau portés par le syndicat, et conformément aux exigences de l'arrêté de DIG, la réglementation nous impose de réaliser des études d'impact préalablement aux travaux, afin de définir les mesures à mettre en œuvre en phase chantier pour limiter l'incidence des interventions sur les milieux naturels, la faune et la flore.
À ce titre, une enveloppe prévisionnelle de **5 000 €** est proposée en dépenses d'investissement.

2.3.3 Immobilisations corporelles - « Chapitre 021 »

Les immobilisations corporelles s'élèvent à la somme de **237 000 €**. Les dépenses se répartissent comme suit :

A. Autres réseaux : 208 800 €

Ce compte correspond aux travaux de restauration hydromorphologique des cours d'eau engagés dans le cadre du Contrat Territorial Eau de l'Huisne Aval. Ces travaux visent la restauration des fonctionnalités du milieu et ont pour objectif de contribuer au maintien et/ou à la reconquête du bon état des masses d'eau.

Le programme 2026 se répartit comme suit :

- **Programme de restauration de cours d'eau sur les masses d'eau du Dué et du Merdereau : 4 900 ml**
Montant de travaux estimé à 188 800 € => coût moyen 38,53 € du ml

<i>Cours d'eau</i>	<i>Masse d'eau</i>	<i>Linéaire projeté (m)</i>	<i>Commune(s) concernée(s)</i>	<i>Type d'actions</i>	<i>Observations</i>
L'Ortier	Merdereau	419	Lombron	TRHM	Programme CTEau 2024-2026
L'Ortier	Merdereau	175	Lombron	TRHM	
L'Ortier	Merdereau	186	Lombron	TRHM	
L'Ortier	Merdereau	174	Lombron	TRHM	
L'Ortier	Merdereau	206	Lombron	TRHM	
L'Ortier	Merdereau	481	Saint Corneille	TRHM	
L'Ortier	Merdereau	191	Saint Corneille	TRHM	
L'Ortier	Merdereau	877	Saint Corneille	TRHM	
L'Ortier	Merdereau	1590	Saint Corneille	TRHM	
Coubrier	Dué	600	Thorigné sur Dué	TRHM	Programme CTEau 2020-2022
		4899	TRHM : Travaux de Restauration HydroMorphologique		

• **Travaux de remise en fond de vallée du Rosay Est (Secteur Aval)**

Cette opération inscrite au CTEau de l'Huisne Aval qui fait suite aux préconisations de l'étude de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols à l'échelle de la masse d'eau du Montreteau. Un crédit de **20 000 €** est proposé en dépenses d'investissement pour l'année 2026 en vue de la réalisation de l'ouvrage de franchissement au droit de la lagune, opération préalable à la remise en fond de vallée du Rosay Est. Pour rappel, cette opération fait l'objet d'une Autorisation de Programme d'un montant total de 420 000 € qui inclut la maîtrise d'Œuvre et les travaux.

B. Matériel de transport :

Un crédit de **25 000 €** est proposé pour le remplacement d'un véhicule du Syndicat

C. Matériel de bureau et informatique

Un crédit de **2 200 €** est proposé au compte 2183 « Matériel de bureau et informatique » pour :

- Le remplacement d'un ordinateur portable d'un agent : **2 000 €**
- L'achat d'un disque dur externe pour la sauvegarde des données informatique du Syndicat : **200 €**

D. Autres

Un crédit de **1 000 €** est proposé au compte 2188 pour l'achat d'une armoire forte ignifugée.

⇒ **Soit un montant global de dépenses d'investissement de 326 894,72 €**

2.4 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

2025				Propositions 2026
RECETTE	Crédits ouverts	Décisions Modificatives	% de réalisation	
Chapitre 01 - Excédent antérieur reporté Excédent de fonctionnement capitalisé	63 828,84 €		100,00%	14 894,72 €
Chapitre 013 - Subventions d'investissement				215 000,00 €
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	170 875,79 €	-3 000,00 €	100,00%	0,00 €
Chapitre 024 - Produits de cession d'immobilisation	0,00 €	3 000,00 €	133,33%	0,00 €
Chapitre 040 - Opération d'ordre de transfert entre section	91 676,12 €		86,24%	97 000,00 €
Chapitre 10 - Apports, Dotations, réserves	0,00 €			0,00 €
TOTAL DES RECETTES	326 380,75 €	0,00 €	96,65%	326 894,72 €

2.4.1 Excédent de fonctionnement capitalisé - « Chapitre 01 »

Une recette de **14 894,72 €** est affectée au chapitre 01 en raison du déficit estimé en section d'investissement pour l'exercice 2025.

2.4.2 Subvention d'investissement - « Chapitre 13 »

Les subventions d'investissement correspondent aux aides financières de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la Région des Pays de la Loire qui seront perçues dans le cadre des programmes du CT Eau de l'Huisne Aval. Pour l'année 2026 elles sont estimées à **215 000 €**, et réparties comme suit :

	AELB	Région PDL	Observations
Travaux de restauration hydromorphologique des cours d'eau CTEau 2020-2022 / T3 / 50 % AELB - 30% Région	70 000 €	105 000 €	Acompte perçu de l'AELB en 2022 Solde à percevoir en fin d'année 2026
Travaux de restauration hydromorphologique des cours d'eau CTEau 2024-2026 / T1 / 50 % AELB - 30% Région	25 000 €	15 000 €	Subvention à percevoir en fin d'année 2026
Remise en fond de vallée du Rosay Est : 420 000 € CTEau 2024-2026 / 50 % AELB - 30% Région	X	X	Perception des subventions en 2027/2028
Travaux de restauration hydromorphologique des cours d'eau CTEau 2024-2026 / T2 : 160 000 € / 50 % AELB - 30% Région	X	X	Demande à déposer début 2026 Perception des aides en 2027 ou 2028
TOTAL	95 000,00 €	120 000,00 €	

2.4.3 Les opérations d'ordre et de transfert entre sections - « Chapitre 40 »

Les opérations d'ordre et de transfert correspondent aux amortissements des dépenses et s'élèvent à la somme de **97 000 €**. Elles sont réparties comme suit :

Immobilisations à amortir	Montant
Régularisation opération sous mandat Soultré	106,82 €
Travaux hydromorphologie	46 650,00 €
Travaux hydromorphologie 2026 au prorata	8 340,98 €
Autres installations et outillages techniques	70,05 €
Dispositifs d'Abreuvement avant 2017	6 134,00 €
Installation générale (barrage Villaines)	24 368,00 €
Autres matériels de transport	6 623,00 €
Autre matériel informatique	1 360,30 €
Autre matériel de bureau et mobilier	950,00 €
Téléphonie / installation de la Fibre optique	596,85 €
Equipement matériels divers (frigo, sondes, GPS, drone, destructeur papier)	1 800,00 €
Total	97 000,00 €

⇒ Soit un montant global de recettes d'investissement de 326 894,72 €

3. PERSONNEL DU SYNDICAT

3.1 STRUCTURE DES EFFECTIFS

L'équipe du Syndicat du Bassin Versant de l'Huisne Sarthe compte 4 agents, représentant 4 Equivalents Temps Plein.

Elle est constituée :

- 1 homme
- 3 femmes

1 ETP représente une durée de travail mensuelle de 151,67 heures, soit 1820 heures annuelles.

Filière technique

- 1 chargé de mission G.E.M.A. - Responsable du Syndicat (Ingénieur, titulaire, quotité 100 %).
- 1 chargée de mission G.E.M.A. (Technicien principal de 2^{ème} Classe, titulaire, quotité 100 %)
- 1 chargée de mission G.E.M.A. (Technicien principal de 2^{ème} Classe, stagiaire depuis le 1^{er} décembre 2024, quotité 100 %)

Filière administrative

- 1 gestionnaire administratif et comptable (Adjoint administratif principal 2^{ème} Classe, titulaire, quotité 100 %).

Le tableau des effectifs est rappelé ci-dessous.

	EMPLOIS										Postes occupés				
	Emploi / Poste	Date de création ou de modification Référence délibération	Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé en heures		Catégorie hiérarchique			Grade (s) rattaché (s) à cet emploi	Emploi pouvant être pourvu par un contractuel (article 3-3 de la loi du 26/01/1984)		Emploi pourvu	Emploi non pourvu	Grade de l'agent qui occupe le poste	Temps de travail (TP en %)	TITULAIRE (T) STAGIAIRE (S) CONTRACTUEL (C)
			TC	TNC	A	B	C		oui	non					
Filière Administrative	Gestionnaire administratif et comptable	Délibération N°2023,05,09,IIC du 9 mai 2023	35				X	Adjoint administratif principal 2ème classe Adjoint administratif principal 1ère classe	x		1		Adjoint administratif principal 2ème classe	100%	T
Filière Technique	Chargé de Mission GEMA Responsable du Syndicat	PR03062019IIB du 3 juin 2019	35		X	X		Ingenieur territorial Technicien principal 1ere classe Technicien principal 2ème classe	x		1		Ingénieur territorial	100%	T
	Chargé de Mission GEMA	PR13092017IIBA du 13 septembre 2017	35			X		Technicien principal 2ème classe Technicien principal 1ere classe	x		1		Technicien 2ème classe	100%	T
	Chargé de Mission GEMA	PR202009IXA du 17 septembre 2020	35			X		Technicien principal 2ème classe Technicien principal 1ere classe	x		1		Technicien 2ème classe	100%	S
	Totaux		140	0							4	0			